

EXPOSITION CANINE NATIONALE

STADE DE RUGBY JEAN-PAUL ANGLADE, CHEMIN DE LIBEN, 64121 SERRES-CASTET

organisée par l'Association Canine Territoriale des Pyrénées Atlantiques



EXPOSITION DU BÉARN *Serres Castet* DIMANCHE 26 JUIN 2022



RESTAURATION - BUVETTE SUR PLACE - EXPOSITION SANS CAGE

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

GROUPE 1 / RACE INVITÉE : BERGER DES PYRÉNÉES FACE RASE	
BERGER AUSTRALIEN	SPÉCIALE M. PASCAL GRAPPIN
BEARDED COLLIE, KELPIE, BOUVIER AUSTRALIEN	M. PASCAL GRAPPIN
COLLIE À POILS COURTS ET À POILS LONGS	SPÉCIALE M. BORIS CAVILLAC
RESTE DES RACES DU GROUPE 1	M. BORIS CAVILLAC
GROUPE 2 / RACE INVITÉE : MÂTIN DES PYRÉNÉES	
DOBERMANN, DOGUE ARGENTIN, DOGUE DE BORDEAUX, DOGUE DE MAJORQUE, DOGUE DU TIBET, FILA BRASILEIRO, FILA DE SAINT MIGUEL, GRAND BOUVIER SUISSE, HOVAWART, LANDSEER, MASTIFF, MATIN DE L'ALENTEJO, MATIN ESPAGNOL, MATIN NAPOLITAIN, PINSCHER ALLEMAND, PINSCHER AUTRICHIEN, PINSCHER NAIN, PRESA CANARIO, ROTTWEILER, SAINT BERNARD, SCHNAUZER GEANT, SCHNAUZER NAIN BLANC UNICOLORE AVEC SOUS POIL BLANC, SCHNAUZER NAIN, SCHNAUZER, SHAR PEI, SMOUS DES PAYS BAS, TERRE NEUVE, TOSA	MME. CHRISTIANE LAFAY
TERRIER NOIR DE RUSSIE	MME. SYLVIE CAZENAVE
RESTE DES RACES DU GROUPE 2	M. SALVATORE GIANNONE
GROUPE 3 / RACE INVITÉE : SOFT COAT WHEATEN TERRIER	
AIREDALE TERRIER, BEDLINGTON TERRIER, BORDER TERRIER, LAKELAND TERRIER, MANCHESTER TERRIER, NORFOLK TERRIER, NORWICH TERRIER, SEALYHAM TERRIER, TERRIER AUSTRALIEN, TERRIER AUSTRALIEN A POIL SOYEUX, SOFT COATED WHEATEN TERRIER, TERRIER BRESILIEN, TERRIER IRLANDAIS, TERRIER IRLANDAIS A POIL DOUX, TERRIER IRLANDAIS GLEN OF IMAAL, TERRIER JAPONAIS, TERRIER KERRY BLUE, TERRIER TCHEQUE, WELSH TERRIER	MME SYLVIE CAZENAVE
BULL TERRIER, BULL TERRIER MINIATURE, STAFFORDSHIRE BULL TERRIER, STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAIN	M. JEAN-LOUIS ESCOFFIER
CAIRN TERRIER, DANDIE DINMONT TERRIER, FOX TERRIER POIL DUR, FOX TERRIER POIL LISSE, SCOTTISH TERRIER, WEST HIGHLAND WHITE TERRIER	MME LAETITIA VILLOT
RESTE DES RACES DU GROUPE 3	MME MARIE-CHRISTINE BODSON
GROUPE 4	
TECKELS	M. BERNARD ROUSSET
GROUPE 5 / RACE INVITÉE : CHIEN THAÏLANDAIS À CRÊTE DORSALE	
TOUTES LES RACES DU GROUPE 5	M. JEAN-LOUIS ESCOFFIER
GROUPE 6 / RACE INVITÉE : CHIEN ROUGE DU HANOVRE	
BEAGLE, BASSET HOUND ET ARTESIEN, DALMATIEN	M. JACQUES MEDARD MANGIN
GRIFFON NIVERNAIS	SPÉCIALE M. BERNARD ROUSSET
RHODESIAN RIDGEBACK	SPÉCIALE M. JACQUES MEDARD MANGIN
RESTE DES RACES DU GROUPE 6	M. BERNARD ROUSSET
GROUPE 7 / RACE INVITÉE : SPINONE	
BRAQUE FRANÇAIS, BRAQUE ITALIEN, SPINONE	SPÉCIALE M. YANNICK MUSEREAU
BRAQUE ALLEMAND	SPÉCIALE M. ROGER ROULLEAU
POINTER ANGLAIS	SPÉCIALE M. FABRICE MUSCARI
SETTER ANGLAIS	SPÉCIALE M. JACQUES BEILLARD
SETTER GORDON	M. JACQUES BEILLARD
RESTE DES RACES DU GROUPE 7	M. ROGER ROULLEAU
GROUPE 8 / RACE INVITÉE : RETRIEVER À POILS BOUCLÉS	
GOLDEN RETRIEVER, RETRIEVER A POIL BOUCLE, RETRIEVER A POIL PLAT, RETRIEVER DE LA BAIE DE CHESAPEAKE, RETRIEVER DE LA NOUVELLE ECOSSE, RETRIEVER DU LABRADOR	M. NICOLAS JOLY
RESTE DES RACES DU GROUPE 8	M. YANNICK MUSEREAU
GROUPE 9 / RACE INVITÉE : KING CHARLES	
BICHON A POIL FRISE, BICHON BOLONAIS, BICHON HAVANAIS, BICHON MALTAIS, PETIT CHIEN LION, CANICHE	MME MARIE-CHRISTINE BODSON
RESTE DES RACES DU GROUPE 9	MME CÉLINE BOTTUSSI
GROUPE 10 / RACE INVITÉE : LÉVRIER ÉCOSSAIS	
TOUTES LES RACES DU GROUPE 10	M. YVES EMMANUEL VILANOVA
GROUPE 11 / RACE INVITÉE : ÉPAGNEUL ST USUGE	
TOUTES LES RACES DU GROUPE 11	M. JACQUES MEDARD MANGIN



ENGAGEMENTS RECOMMANDÉS SUR WWW.SCCEXPO.FR

EXPOSITION CANINE NATIONALE

STADE DE RUGBY JEAN-PAUL ANGLADE, CHEMIN DE LIBEN, 64121 SERRES-CASTET

organisée par l'Association Canine Territoriale des Pyrénées Atlantiques



EXPOSITION DU BÉARN

Serres Castet

DIMANCHE 26 JUIN 2022

CLÔTURE OFFICIELLE DES ENGAGEMENTS : 13 JUIN 2022 (DATE DE RÉCEPTION)

CHIEN

N° livre des origines : N° tatouage ou transpondeur :

Nom du Chien :

Date de naissance : Sexe : M F Race :

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire : M./Mme

Adresse du propriétaire :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

CLASSE D'ENGAGEMENT

Baby Puppy Jeune Intermediaire Ouverte Travail Champion Vétéran Lot d'élevage Lot Affixe Couple Paire Ne concourant pas

CONFIRMATION seule le samedi CONFIRMATION avec exposition le dimanche

DÉSIGNATION	PRIX NON MEMBRE	PRIX MEMBRE N° ADHÉRENT ACT PA :	TOTAL
1 ^{er} chien	35 €	32 €	
2 ^{ème} chien	32 €	29 €	
3 ^{ème} chien	28 €	25 €	
4 ^{ème} chien	26 €	23 €	
5 ^{ème} chien et suivants	13 €	13 €	
Baby - Puppy - Vétéran	12 €	12 €	
Lot affixe / reproducteurs - Couple - Paire	13 €	13 €	
Meute (6 chiens et plus au même propriétaire)	60 €	60 €	
Ne concourant pas	10 €	10 €	
Confirmation (chien participant à l'exposition le dimanche)	GRATUIT	GRATUIT	
Confirmation seule (le samedi 25/06/2022 à partir de 14h00)	35 €	32 €	
Catalogue	4 €	4 €	

Adhésion à l' ACT (donne droit au prix membre) si l'adhésion est effectuée en même temps que l'engagement.

1 personne: 15 €

Couple: 20 €

REPLIR
FORMULAIRE
PAGE 3

TOTAL GÉNÉRAL :

INSCRIPTION EN CLASSES CHAMPION ET TRAVAIL : JOINDRE COPIE DU TITRE JUSTIFICATIF. EN L'ABSENCE DE CE TITRE, LE CHIEN SERA INSCRIT EN CLASSE OUVERTE. AUCUN CHIEN NE PEUT ÊTRE INSCRIT DANS PLUSIEURS CLASSES.
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE 13/06/2022 (DATE DE RÉCEPTION) | RÉGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE ACT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES.

ENGAGEMENT (RECOMMANDÉ) PAR INTERNET SUR WWW.SCCEXPO.FR | TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÉGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION | ENGAGEMENT PAR COURRIER À ENVOYER À : SCCEXPO - 155 AV JEAN JAURÈS - 93535 AUBERVILLIER CEDEX

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

FAIT À LE/...../2022- SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE :

ENGAGEMENTS RECOMMANDÉS SUR WWW.SCCEXPO.FR



BULLETIN D'ADHÉSION

À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES (A.C.T. P.A.)
AFFILIÉE À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE - AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
à renvoyer avec le chèque d'adhésion à : Céline Etchegoyen, 33 rue Arrieta - 64500 Saint Jean de Luz

NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
E-MAIL (ÉCRIRE TRÈS LISIBLEMENT)			
TÉLÉPHONE			
DATE DE LA DEMANDE			

DISCIPLINES CUN PRATIQUÉES RING, RCI, CAMPAGNE, MONDIORING, PISTAGE, OBÉISSANCE ETC	
DISCIPLINES CNEAC PRATIQUÉES : AGILITY, FLY BALL, ETC	

EXPOSANTS	
RACES EXPOSÉES	
ELEVEURS	
RACES ÉLEVÉES	
ADHÉRENT CLUB	

DATE ET SIGNATURE,
PRÉCÉDÉES DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

--

Tarifs Adhésion à l' A.C.T. PYRÉNÉES ATLANTIQUES 1 personne : 15 € Couple : 20 €	BULLETIN & CHÈQUE D'ADHÉSION À ENVOYER À Céline Etchegoyen 33 rue Arrieta - 64500 Saint Jean de Luz
---	--

Selon la loi du 6 juin 1978 relative au droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles, l'adhérent accepte de céder ses informations personnelles et garde un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant. Celui-ci reconnaît avoir la possibilité de consulter les statuts et les règlements au siège de l'Association ou sur demande.



ENGAGEMENTS RECOMMANDÉS SUR WWW.SCCEXPO.FR

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra le dimanche 26 juin 2022 à Serres Castet. L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 7H30, les jugements commenceront à 9H00 précises.

LOGEMENT - Exposition sans cage

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements à leur convenance.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : Le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus tolérés que les « coups de brosse » de finition. L'usage de laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la couleur naturelle et la texture naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

PRÉSENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « handling », c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par l'organisateur de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

BIEN-ÊTRE ET SANTE DU CHIEN - Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la SCC. Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Tous les exposants devront pouvoir présenter le carnet de santé ou passeport et la carte d'identification i-CAD de leur chien. Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau

- des chiens aveugles ou estropiés

- des chiens dangereux

- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée de l'ordre de paiement à l'ordre de la RASG. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

REMBOURSEMENT - En cas de demande de remboursement, une pénalité de 10% sera appliquée pour frais de Secrétariat. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après la clôture des engagements. Les remboursements seront effectués après la date de clôture de l'exposition

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :

a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;

b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;

c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'affixe, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. En s'engageant, l'exposant accepte expressément que le CFBA utilise les images prises lors de la manifestation dans ses supports de communication (site internet, revues, documents à destination de formation...)

CLASSES D'ENGAGEMENT - La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date anniversaire le jour précédant l'exposition. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge. La date prise en compte pour déterminer l'âge est le jour avant l'exposition.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois et de moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant).

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois et de moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant).

JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 mois et de moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT, mais ce dernier ne comptera pas pour la cotation.

INTERMÉDIAIRE - (le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation). Pour les chiens âgés de 15 mois et de moins de 24 mois.

OUVERT - (le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation). Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois.

TRAVAIL - (le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation). Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois détenteurs et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe TRAVAIL.

CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois (le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation)

VÉTÉRAN - Pour les chiens âgés d'au moins 8 ans. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT, mais ce dernier ne comptera pas pour la cotation.

(1) Sont considérées comme classes individuelles les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée irrévocablement au 25/05/2022, dans la limite de 80 chiens par juge/ jour. Engagements possibles et recommandés sur www.sccexpo.fr

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée de l'ordre de paiement à l'ordre de l'organisateur. Tous les engagements nous parvenant après la date de clôture (date de réception) seront détruits. En cas d'absence d'un chien engagé, il n'y aura pas de remboursement.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés

c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Il n'y a pas de CACS en Régionale d'élevage

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées : • Ceux qui auront fait une fausse déclaration. • Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci. • Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service. • Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine

CONFIRMATION - Seuls les juges français ou expert confirmateur peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Age minimum exigé : 12 mois.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE - Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

TRÈS IMPORTANT - Avis aux exposants résidant à l'étranger

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition. Obligations : Pour les chiens venant de l'étranger, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité et mentionnant le N° d'identification du chien, sera exigé à l'entrée de l'exposition.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus (ex : GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS et LA TOUX DE CHENIL) et de se munir du carnet de santé.

IL EST INTERDIT DE VENDRE DES CHIENS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

CONFIRMATION TOUTES RACES

STADE DE RUGBY JEAN-PAUL ANGLADE, CHEMIN DE LIBEN, 64121 SERRES-CASTET

organisée par l'Association Canine Territoriale des Pyrénées Atlantiques



EXPOSITION DU BÉARN

Serres Castet

SAMEDI 25 JUIN 2022

RÉSERVÉ SCC EXPO :

INSCRIPTION AVANT LE 13 JUIN 2022 (DATE DE RÉCEPTION) OU DÈS LE NOMBRE ATTEINT

CHIEN

N° livre des origines : N° tatouage ou transpondeur :

Nom du Chien :

Date de naissance : Sexe : M F Race :

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire : M./Mme

Adresse du propriétaire :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

DÉSIGNATION	PRIX NON MEMBRE	PRIX MEMBRE N° ADHÉRENT ACT PA :	TOTAL
Confirmation seule (le samedi 25/06/2022 à partir de 14h00)	35 €	32 €	
Adhésion à l' ACT (donne droit au prix membre) si l'adhésion est effectuée en même temps que l'engagement.	1 personne: 15 €	Couple: 20 €	REPLIR FORMULAIRE PAGE 2
		TOTAL GÉNÉRAL :	

ENGAGEMENT (RECOMMANDÉ) PAR INTERNET SUR WWW.SCCXPO.FR

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION.

ENGAGEMENT PAR COURRIER À ENVOYER À : SCCXPO - 155 AV JEAN JAURÈS - 93535 AUBERVILLIER CEDEX

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

FAIT À LE .../.../2022- SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE :